Plan directeur DES PARCS et ESPACES VERTS de la Ville de Rimouski

Ville de rimouski

Développer nos parcs et espaces verts de façon responsable et concertée!

Le développement des parcs et espaces verts rejoint plusieurs axes de notre *Plan stratégique de développement durable*, que ce soit pour l'aménagement et le développement de façon durable et intégrée de notre territoire, pour le bien-être, la santé, la culture et la qualité de vie de notre communauté ou la performance, l'innovation, la cohérence et l'imputabilité de notre administration municipale.

C'est donc avec grand plaisir que nous rendons disponible ce résumé du *Plan directeur des parcs et espaces verts*, document qui orientera nos actions des prochaines années en terme de développement responsable. Ce précieux outil, qui découle de consultations publiques nous ayant permis de recueillir les principales préoccupations des citoyennes et citoyens, nous permettra de mieux planifier l'aménagement de notre territoire, dans l'optique où la qualité de vie des Rimouskoises et Rimouskois demeure notre objectif principal.

Les parcs et les espaces verts sont au cœur du bien-être de notre population. Peu importe la saison, les parcs municipaux et les parcs de proximité permettent à l'ensemble des citoyens de profiter d'activités extérieures, en plus d'embellir notre milieu de vie. Notre réseau de parcs et espaces verts est directement connecté au principe de mobilité active, un enjeu important pour le mieux-être de notre communauté.

En bref, ce *Plan directeur des parcs et espaces verts* est un outil pertinent, voire indispensable, qui permettra de confirmer Rimouski au titre de ville dynamique, accueillante et où il fait bon vivre.

Le maire

Éric Forest

Mot du maire 1

Mandats, objectifs et démarche 3

Classification des parcs 4-6

Constats et enjeux 7-9

Carte de localisation des parcs 10-11

Grandes orientations de développement 12-14

Axes de développement des quatre parcs d'importance 15

- Parc Beauséjour 16
- Parc du Mont-Saint-Louis 17
- Parc Lepage 18
- Parc de la Gare 19

Conclusion 20

* Ce document est une version abrégée du Plan directeur des parcs et espaces verts de la Ville de Rimouski, paru en février 2016.

MANDAT

Lors des consultations publiques *Rimouski 2006 et Chantier Rimouski 2020,* ainsi que durant l'élaboration du *Plan d'urbanisme* de la Ville de Rimouski, l'importance de renforcer le pouvoir d'attraction des milieux de vie dans un cadre de développement durable a été soulevée. Dans cet esprit, le *Plan d'urbanisme* soutient :

« La mise en œuvre d'un *Plan directeur des parcs et espaces verts* afin de maximiser l'efficience et l'équité de l'offre récréative locale et de pleinement mettre en valeur les parcs et équipements existants » .

Un *Plan directeur des parcs et espaces verts* était d'autant plus justifié à la suite des fusions de 2002 et de l'annexion 2009, et ce, afin que la Ville de Rimouski ait un outil décisionnel pour encadrer le développement futur des parcs et pour viser l'équité entre les districts. Dans un mandat plus large, ce plan directeur donne l'opportunité de répondre aux nouvelles problématiques du territoire redessiné, de revoir les pratiques pour suivre les tendances et de s'accorder aux aspirations citoyennes.

OBJECTIFS

Par son *Plan directeur des parcs et espaces verts*, la Ville de Rimouski vise à:

- Se donner une **vision commune** et **intégrée** du développement des parcs et espaces verts;
- Se donner une **vision à long terme** du réseau des parcs et espaces verts afin de le développer de manière **cohérente** et **équitable**, des points de vue **géographique et démographique**.

Le *Plan directeur des parcs et espaces verts* permet aussi de :

- Revoir la classification des parcs et espaces verts;
- Établir un diagnostic (diversité, répartition, problématiques) des parcs et espaces verts;
- Développer des outils qui permettront d'encadrer le développement du réseau des parcs et espaces verts;
- Établir des normes relatives aux aménagements, au mobilier et aux équipements pour chaque catégorie de parcs et espaces verts;
- Développer des outils d'analyse des demandes;
- Définir les axes de développement pour les quatre principaux parcs : Beauséjour, Lepage, de la Gare et du Mont-Saint-Louis.

UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE

Dans l'optique que le *Plan directeur des parcs et espaces verts* soit représentatif de la vision, des espérances et des besoins des Rimouskois et Rimoukoises, un processus de consultation a été inclus dans la démarche. Dans ce processus, les différents services de la Ville de Rimouski ont été rencontrés pour mettre en lumière les problématiques et les besoins de chacun des districts. Un comité de pilotage interservices a aussi été constitué afin de valider les constats et orientations.

En parallèle, différents organismes et associations communautaires reliés aux parcs ont été consultés. De plus, quatre séances de consultation publique ont été organisées afin de rejoindre la population, où plusieurs mémoires ont été déposés. À la suite de ces consultations, l'ensemble des problématiques, besoins et demandes a été compilé, classé et pris en considération lors des recommandations.

CLASSIFICATION DES PARCS

Dans le cadre de son plan directeur, la Ville de Rimouski a revu la classification de ses 104 parcs et espaces verts selon certains critères énumérés ci-dessous. En addition, les parcs ont été répartis en deux grandes catégories selon la portée de leur impact : les *parcs de proximité* et les *parcs municipaux*.

PARCS DE PROXIMITÉ

Îlots de verdure

L'îlot de verdure a principalement une fonction d'ornementation, de détente et de naturalisation des quartiers. Il peut être un lieu de passage, un boisé naturel ou simplement un espace vert sans mobilier ou aménagement construit. Il ne possède pas de vocation récréative, mais peut être utilisé de manière informelle comme une aire de jeux libres. Un îlot de verdure peut posséder les aménagements suivants en fonction de l'usage : aménagements paysagers, bancs, paniers à rebuts, tables à pique-nique, abris et aires de jeux libres.

Îlot rue Guy (Nazareth)

Parcs de voisinage

Le parc de voisinage est l'unité de base du réseau de parc et doit être facilement accessible à pied. Il répond aux besoins de proximité sur les plans récréatif, d'ornementation et de détente. Son rayon de desserte est de 400 m, ce qui représente une marche d'environ 5 minutes. Généralement, l'espace est composé d'une aire de jeux ciblant les jeunes enfants de 18 mois à 5 ans, d'espaces gazonnés pouvant servir d'aires de jeux libres et de mobilier pour la détente. Le parc de voisinage possède généralement les aménagements suivants : aménagements paysagers, aire de jeux pour enfants (18 mois à 5 ans), aires de jeux libres, bancs, paniers à rebuts, supports à vélos et tables à pique-nique.

Parc rue des Agarics (Sainte-Odile)

Parcs de quartier

Le parc de quartier répond à des besoins plus larges et cible l'ensemble de la population du district. Typiquement localisé au centre du district, il répond aux besoins récréatif, d'ornementation, sportifs et de détente du quartier. Ce type de parc est accessible à pied (environ 10 minutes) ou en vélo (environ 4 minutes) avec un rayon de desserte de 800 m. Le parc de quartier possède généralement les aménagements suivants : aménagements paysagers, pavillon de service, aire de jeux pour enfants (18 mois à 12 ans), terrains et plateaux sportifs pour la pratique libre, aires de jeux libres, bancs des joueurs, bancs, paniers à rebuts, supports à vélo et tables à pique-nique.

Centre communautaire Saint-Pie-X (Saint-Pie-X)

PARCS MUNICIPAUX

Parcs urbains

D'une dimension variable, le parc urbain est généralement d'une superficie assez grande. Il répond aux besoins qui vont au-delà des parcs de voisinage, de quartier et des complexes sportifs. L'unicité de ses caractéristiques physiques, paysagères ou son importance historique le fait rayonner à l'échelle de la municipalité et lui octroie un pourvoir d'attraction d'un point de vue touristique. Rimouski possède quatre parcs urbains : le parc Beauséjour, le parc Lepage, le parc du Mont-Saint-Louis et la maison Lamontagne.

Maison Lamontagne (Rimouski-Est)

Parc Beauséjour (Saint-Robert)

Complexes sportifs

Le complexe sportif est un parc de grande dimension qui répond aux besoins récréatifs de l'ensemble de la ville et qui complète l'offre en terrains sportifs. Il peut aussi offrir des terrains répondant aux normes règlementaires de compétitions régionale et provinciale. Il peut aussi proposer un lieu de socialisation, de rassemblement et être le cadre d'événements majeurs.

Le complexe sportif municipal possède généralement les aménagements suivants : aménagements paysagers, pavillon de service, aire et équipements de jeux pour enfants (18 mois à 12 ans), terrains et plateaux sportifs (dont certains règlementaires pour la compétition), équipements spécialisés (parc de planche à roulettes, parc canin, etc.), aires de jeux libres, bancs, paniers à rebuts, tables à pique-nique, supports à vélos, bancs des joueurs et estrades.

Complexe sportif Guillaume-Leblanc (Terrasse Arthur-Buies)

Places publiques

Située en milieu urbain et axée principalement sur la détente, la socialisation et les activités urbaines, la place publique peut être un lieu privilégié de rassemblement et faire l'objet d'animation. La place publique est de taille variable et sa surface peut être minérale ou végétalisée. La place publique possède généralement les aménagements suivants : aménagements paysagers, espace de socialisation ou de rassemblement, bancs, paniers à rebuts et supports à vélo.

Place du 6-Mai-1950 (Saint-Germain)

Parcs riverains/linéaires

Parc aux vocations récréatives et de détente de forme linéaire ou bordant un cours d'eau, cet espace s'intègre dans le réseau des sentiers récréatifs ou des pistes cyclables. Dans certains cas, il peut servir d'axe de mobilité active. Le parc linéaire/riverain possède généralement les aménagements suivants : réseau piétonnier, réseau cyclable, belvédères, abris ou points de vue, bancs, paniers à rebuts, tables à pique-nique et supports à vélo.

Promenade de la mer (Saint-Germain)

Photo : Ville de Rimouski - Sophie Jean

Haltes municipales

D'une superficie variable, la halte municipale a principalement une fonction de détente et d'ornementation au niveau municipal. Elle se retrouve aux abords d'une piste cyclable ou d'un sentier piétonnier. La halte municipale possède généralement les aménagements suivants : aménagements paysagers, bancs, paniers à rebuts, tables à pique-nique, supports à vélo, abris et aires de jeux libres.

Halte rue du Phare (Pointe-au-Père)

Équipements spécialisés

Cette catégorie s'applique à des parcs ou des espaces orientés vers un usage spécifique, comme un parc canin ou une piscine extérieure, en marge des autres types de parcs. La taille de ces espaces et les équipements sont variables, étant étroitement liés à leur usage.

Un parc national est également situé sur le territoire de la ville de Rimouski : le parc national du Bic, situé dans le district Le Bic.

CONSTATS ET ENJEUX

L'ensemble des parcs a été évalué selon différents critères et analysé selon trois paramètres principaux :

- le ratio de superficie de parc (m^2)/1000 habitants;
- le rayon de desserte;
- le ratio du nombre d'équipements de jeux et de terrains sportifs/1000 habitants.

Selon les normes de la National Recreation and Park Association (NRPA), il est reconnu qu'une ville doit posséder au moins 25 000-40 000 m^2 de parcs et espaces verts par 1000 habitants, 10 000 m^2/1000 habitants de parcs de voisinage, 15 000 m^2/1000 habitants de parcs de quartier et 15 000 m^2/1000 habitants de parcs municipaux.

De cette analyse, plusieurs constats et enjeux ont été soulevés :

1

L'OFFRE EN PARCS

La Ville de Rimouski possède un excellent ratio de superficie (m^2)/1000 habitants au niveau des parcs et des espaces verts. Selon ce critère et en comparant avec la norme, Rimouski se classe avantageusement comme une ville avec une grande offre de parcs et espaces verts avec un ratio de 56 886 m^2/1000 habitants.

Malgré le fait que les ratios de parcs de quartiers et de voisinage soient au-dessous des normes, cette lacune est en partie compensée par les superficies importantes de parcs municipaux (parc Beauséjour, sentiers du Littoral et de la rivière Rimouski et le complexe sportif Guillaume-Leblanc).

Ratio de superficie de parc (m^2)/1000 habitants

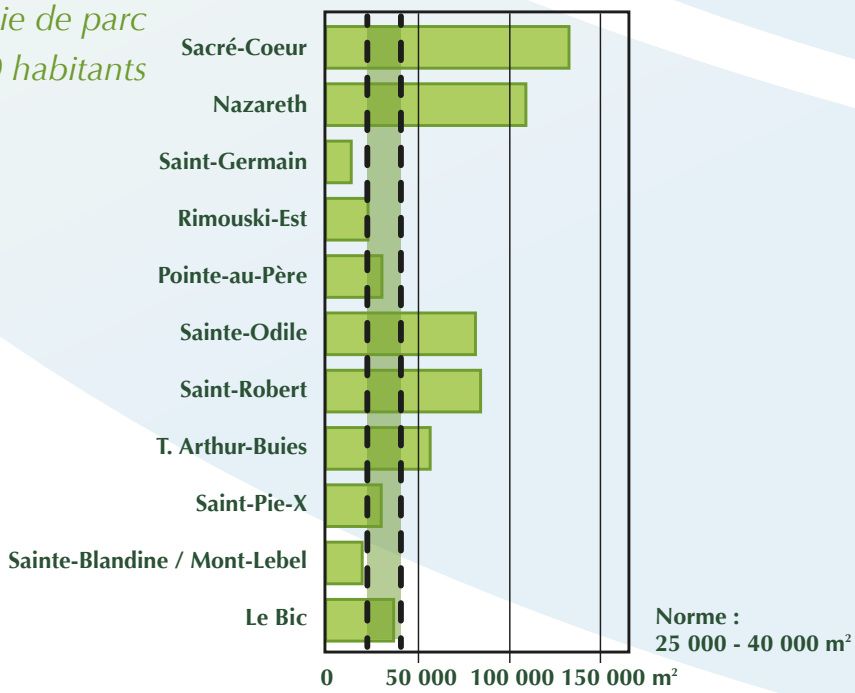

PARCS ET ESPACES VERTS

Toutefois, en analysant la répartition des parcs sous l'angle des rayons de desserte, il est possible de constater que certaines zones sont non desservies en parcs de quartiers et en parcs de voisinage. Dans cette optique, la Ville doit prévoir l'aménagement de nouveaux parcs de quartier et de parcs de voisinage pour combler les lacunes actuelles et planifier une desserte adéquate pour les nouveaux développements résidentiels.

2 L'offre récréative

La population n'est pas répartie uniformément géographiquement et démographiquement ce qui demande de s'adapter à cette réalité. Le manque de diversité des aires de jeux et des modules de jeux est un frein à la fréquentation et à l'utilisation des parcs en réseau. Un plan d'action est nécessaire afin d'intégrer les parcs dans un réseau et de bonifier l'offre récréative.

La répartition des équipements récréatifs sur le territoire est un enjeu soulevé par les citoyens des districts périphériques (Le Bic, Sacré-Cœur, Pointe-au-Père, Rimouski-Est, Sainte-Blandine/Mont-Lebel). Dans la planification, une préoccupation à cet effet doit être gardée en tête afin de ne pas centraliser tous les investissements.

Les équipements récréatifs n'ont pas nécessairement besoin d'avoir une répartition égale sur le territoire afin d'être équitables (équité ne veut pas dire égalité), surtout en tenant compte des équipements spécialisés et des parcs municipaux.

3 L'image de marque de Rimouski

Une meilleure uniformité en matière de parcs sur les plans de l'identification, de la signalisation et du mobilier serait un avantage pour la Ville de Rimouski et permettrait de renforcer son image de marque. Dans l'optique d'une refonte de son image, la Ville de Rimouski s'assurera d'englober l'ensemble des aspects du territoire, afin d'harmoniser son identité territoriale.

4 Les espaces de rassemblement et les jardins communautaires

Plusieurs citoyens de différents districts ont démontré l'intérêt d'avoir un espace de socialisation, de rassemblement et un accès à des jardins communautaires.

5 Le cadre naturel

Le cadre naturel, les espaces verts, la proximité du fleuve Saint-Laurent et de la rivière Rimouski sont des attraits d'importance qui doivent être protégés et mis en valeur.

6 Les pistes cyclables, les sentiers pédestres et les connexions entre les parcs

Les réseaux de sentiers pédestres et de pistes de vélo de montagne sont l'un des attraits importants des grands parcs de Rimouski. La pérennisation des réseaux du parc Beauséjour et des sentiers du Littoral et de la rivière Rimouski est un enjeu majeur. Il est important d'accorder une attention particulière à l'intégration des parcs dans un réseau de mobilité active et sécuritaire.

Promenade de la mer (Saint-Germain)

Parc Lepage (Saint-Robert)

7 Les grands parcs urbains de Rimouski

Les grands parcs urbains de Rimouski possèdent une visibilité importante, d'où l'intérêt de leur accorder une attention particulière. Leur protection et la mise en valeur de leurs qualités intrinsèques sont des objectifs à atteindre.

Parc Beauséjour (Saint-Robert)

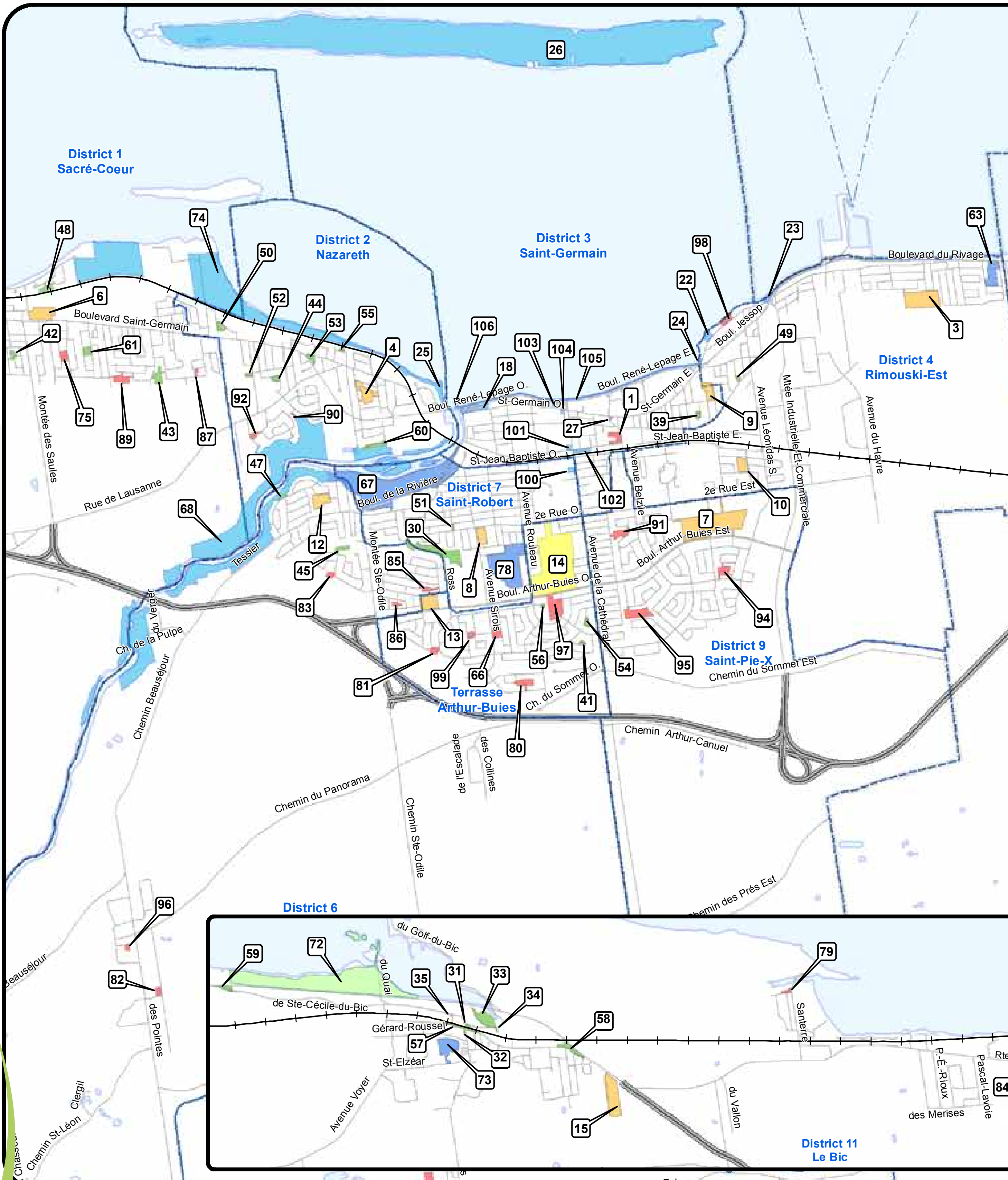
District 1
Sacré-Coeur
District 2
Nazareth
District 3
Saint-Germain
District 4
Rimouski-Est
District 7
Saint-Robert
District 9
Saint-Pie-X
Terrasse
Arthur-Buies
District 6
District 11
Le Bic
Boulevard Saint-Germain
Boulevard du Rivage
Boul. René-Lepage O.
Boul. René-Lepage E.
St-Germain O.
St-Germain E.
St-Jean-Baptiste O.
St-Jean-Baptiste E.
Boul. Jessop
Boul. de la Rivière
2e Rue O.
2e Rue Est
Boul. Arthur-Buies O.
Boul. Arthur-Buies Est
Avenue Rouleau
Avenue de la Cathédrale
Avenue Belzile
Avenue Léonidas S.
Mtée Industrielle-Et-Commerciale
Avenue du Havre
Avenue Sirois
Montée Ste-Odile
Montée des Saules
Rue de Lausanne
Tessier
Ross
Ch. de la Pulpe
Chemin Beauséjour
Beauséjour
Ch. du Sommet O.
Chemin du Sommet Est
Chemin Arthur-Canuel
Chemin du Panorama
Chemin Ste-Odile
de l'Escalade
des Collines
Chemin des Prés Est
des Pointes
Chemin St-Léon
Clergil
du Golf-du-Bic
du Quai
de Ste-Cécile-du-Bic
Gérard-Roussel
St-Elzéar
Avenue Voyer
du Vallon
Santerre
P.-É.-Rioux
Pascal-Lavoie
des Merises
1 3 4 6 7 8 9 10 12 13 14 15 18 22 23 24 25 26 27 30 31 32 33 34 35 39 41 42 43 44 45 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 63 66 67 68 72 73 74 75 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 89 90 91 92 94 95 96 97 98 99 100 101 102 103 104 105 106

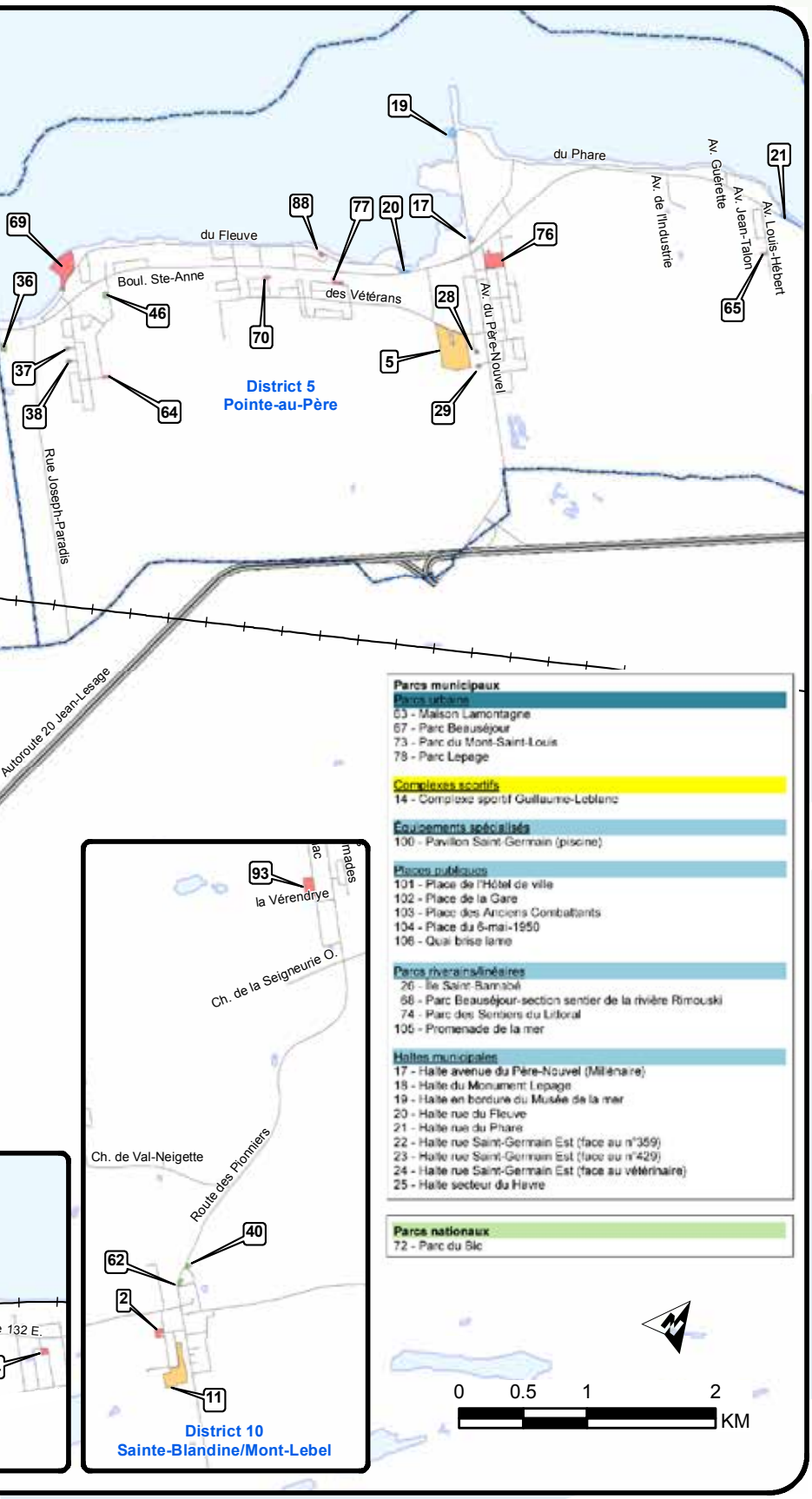

Parcs municipaux

Parcs urbains
- 65 - Maison Lamontagne
- 67 - Parc Beauséjour
- 73 - Parc du Mont-Saint-Louis
- 78 - Parc Lepage

Complexes sportifs
- 14 - Complexe sportif Guillaume-Leblanc

Équipements spécialisés
- 100 - Pavillon Saint-Germain (piscine)

Places publiques
- 101 - Place de l'Hôtel de ville
- 102 - Place de la Gare
- 103 - Place des Anciens Combattants
- 104 - Place du 8-mai-1950
- 106 - Quai brise lame

Parcs riverains/linéaires
- 26 - Île Saint-Barnabé
- 66 - Parc Beauséjour-section sentier de la rivière Rimouski
- 74 - Parc des Sentiers du Littoral
- 105 - Promenade de la mer

Haltes municipales
- 17 - Halte avenue du Père-Nouvel (Millénaire)
- 18 - Halte du Monument Lepage
- 19 - Halte en bordure du Musée de la mer
- 20 - Halte rue du Fleuve
- 21 - Halte rue du Phare
- 22 - Halte rue Saint-Germain Est (face au n°359)
- 23 - Halte rue Saint-Germain Est (face au n°429)
- 24 - Halte rue Saint-Germain Est (face au vétérinaire)
- 25 - Halte secteur du Havre

Parcs nationaux
- 72 - Parc du Bic

Parcs de proximité

Îlots de verdure
- 27 - Îlot avenue Belzile et rue Saint-Germain Est
- 28 - Îlot avenue de l'Empress (à William)
- 29 - Îlot avenue du Citadelle
- 30 - Îlot avenue Ross
- 31 - Îlot Bicquette (face à l'auberge le Vieux Bicois)
- 32 - Îlot coin Sainte-Cécile-du-Bic et Saint-Valérien
- 33 - Îlot du théâtre
- 34 - Îlot du théâtre (près de la chute)
- 35 - Îlot face à l'auberge des îles du Bic
- 36 - Îlot Place des Lilas
- 37 - Îlot Place du Baron
- 38 - Îlot Place du Marquis
- 39 - Îlot rue Boisbrillant
- 40 - Îlot rue Brisson et route des Pionniers
- 41 - Îlot rue de la Bretagne
- 42 - Îlot rue des Cèdres
- 43 - Îlot rue des Commandeurs
- 44 - Îlot rue des Mélèzes
- 45 - Îlot rue des Morilles
- 46 - Îlot rue des Pluviers
- 47 - Îlot rue des Rapides
- 48 - Îlot rue des Sittelles
- 49 - Îlot rue Desjardins
- 50 - Îlot rue Dieppe
- 51 - Îlot rue Dubé
- 52 - Îlot rue Guy
- 53 - Îlot rue Laurier
- 54 - Îlot rue Monseigneur-Courchesne
- 55 - Îlot rue Radisson
- 56 - Îlot rue Robert-Joncas
- 57 - Îlot rue Sainte-Cécile-du-Bic (Terrain du CN)
- 58 - Îlot rue Sainte-Cécile-du-Bic, entrée Est du village
- 59 - Îlot rue Sainte-Cécile-du-Bic, entrée Ouest du village
- 60 - Îlot rue William-Price
- 61 - Îlot rues des Hêtres et Lauzier
- 62 - Îlot rues Morneau et route des Pionniers

Parcs de voisinage
- 1 - Bibliothèque Lisette-Morin
- 2 - Bibliothèque Pascale-Parent
- 64 - Parc avenue des Pluviers
- 65 - Parc avenue Louis-Hébert
- 66 - Parc avenue Sirois
- 69 - Parc de la Pointe-à -Pouliot
- 70 - Parc des Épinettes (rue des Astilbes)
- 75 - Parc entre rues des Pommetiers et des Bouleaux
- 76 - Parc Flori-Jeux (avenue Thomas-Dionne)
- 77 - Parc Horizon (rue Émilien-Arnot)
- 79 - Parc route Santerre et rue de la Rive
- 80 - Parc rue de l'Île-de-France
- 81 - Parc rue de la Normandie
- 82 - Parc rue de la Pinède
- 83 - Parc rue des Agarics
- 84 - Parc rue des Jardiniers
- 85 - Parc rue des Pinsons
- 86 - Parc rue des Sarcelles
- 87 - Parc rue du Bosquet
- 88 - Parc rue du Fleuve
- 89 - Parc rue du Versant
- 90 - Parc rue Duquesne
- 91 - Parc rue Élisabeth-Turgeon (Élise Picard)
- 92 - Parc rue Frédéric-Rousseau
- 93 - Parc rue Frontenac
- 94 - Parc rue Georges-Henri-Lévesque
- 95 - Parc rue Gilles-Vigneault
- 96 - Parc rue Jalna
- 97 - Parc rue Monseigneur-Langis
- 98 - Parc rue Saint-Germain Est (face au n°383)
- 99 - Parc rues Saucier et Ernest-Lapointe

Parcs de quartier
- 3 - Centre communautaire Adhémar-Saint-Laurent
- 4 - Centre communautaire Nazareth
- 5 - Centre communautaire Pointe-au-Père
- 6 - Centre communautaire Sacré-Coeur
- 7 - Centre communautaire Saint Pie X
- 8 - Centre communautaire Saint-Robert
- 9 - Centre communautaire Sainte-Agnès Nord
- 10 - Centre communautaire Sainte-Agnès Sud
- 11 - Centre communautaire Sainte-Blandine
- 12 - Centre communautaire Sainte-Odile
- 13 - Centre communautaire Terrasse Arthur-Buies
- 15 - Complexe sportif Valois-Doucet

0 0.5 1 2 KM

Plan:P2015-5284

Date: 24 février 2016

Ville de rimouski

LES NOUVELLES TENDANCES

La tendance est à la mise en réseau des parcs et des équipements afin de privilégier la diversité et la complémentarité des espaces. Sachant que les activités les plus répandues et en croissance sont celles qui se pratiquent en dehors du milieu organisé, il est primordial d'intégrer davantage les activités et les jeux libres dans les parcs.

De plus, avec le vieillissement de la population, la proportion des personnes âgées augmentera significativement au cours des vingt prochaines années. Graduellement, les parcs devront s'adapter aux différents besoins de ces utilisateurs.

LES GRANDES ORIENTATIONS DE DÉVELOPPEMENT

À la suite des constats actuels et du processus de consultation, différentes orientations ont été données pour offrir une vision commune et intégrée du développement des parcs et espaces verts.

Orientation 1 : Assurer l'application du *Plan directeur des parcs et espaces verts*

- Mettre en place un comité de suivi afin d'assurer l'application du plan directeur
- Réévaluer le plan d'action annuellement

Orientation 2 : Équilibrer l'offre récréative entre les districts

- Planifier et aménager de nouveaux parcs de voisinage afin d'assurer une desserte équitable en priorisant les districts les moins bien desservis
- Planifier et aménager de nouveaux parcs de quartier afin d'assurer une desserte équitable en priorisant les districts les moins bien desservis
- Assurer l'équité sur le plan des équipements de jeux et des terrains sportifs par la mise à niveau et la bonification de l'offre
- Planifier les besoins de parcs en matière de classification/typologie, de superficie et de localisation
- Étudier une éventuelle collaboration avec la Commission scolaire des Phares pour le développement de parcs-écoles

Orientation 3 : Unifier et bonifier l'image de la ville par les parcs

- Uniformiser l'identification et la signalisation des parcs par l'adoption d'une *Politique de signalisation et d'affichage*
- Adopter une ligne directrice pour l'uniformisation du mobilier (couleurs et modèles)
- Développer un banc « signature » pour les haltes municipales en lien avec le fleuve

Orientation 4 : Créer un centre-ville attractif

- Planifier l'aménagement de la place des Anciens Combattants pour en faire un espace identitaire

Orientation 5: Renforcer l'esprit de quartier des milieux de vie

- Dynamiser la vie de quartier en aménageant des espaces de rassemblement
- Maintenir et bonifier l'offre en jardins communautaires
  - En maintenant les collaborations actuelles
  - En favorisant l'installation de nouveaux jardins communautaires

Orientation 6 : Améliorer le réseau de parcs et des aires de jeux

- Maintenir l'entretien et poursuivre le programme de conformité des aires de jeux
- Assurer un couvert végétal suffisant et intégrer les plantations dans un plan d'aménagement
- Améliorer l'accessibilité des parcs
  - En ajoutant du mobilier ou en créant des aménagements pour améliorer l'accès des personnes âgées
- Rendre les aires de jeux existantes et les parcs plus accessibles
  - En adaptant progressivement le parc Beauséjour pour qu'il devienne le parc exemplaire en accessibilité universelle à Rimouski
  - En ciblant les parcs de quartiers pour qu'ils deviennent des parcs à plus grande accessibilité universelle
- Étudier la faisabilité d'aménagement de liens piétons et cyclables entre les différents parcs et quartiers
- Diversifier l'offre récréative et les expériences offertes par les parcs
  - Intégrer la diversification et la complémentarité des parcs
  - Intégrer des thématiques aux parcs
  - Prévoir des secteurs d'activité et de jeux libres
  - Disperser les modules de jeux en différents espaces avec des séparations informelles
  - Prendre avantage du relief existant et l'intégrer dans les aires de jeux
  - Favoriser l'activité physique et la gestion du risque
  - Favoriser les interactions avec les éléments naturels
- Relier certains parcs en réseau en créant des parcours

Parc avec aménagements exemplaires

Parc Bernini, Ville de Brossard

Orientation 7 : Renforcer le sentiment de sécurité et la prévention du vandalisme

- Améliorer la visibilité en abord des sentiers et des aires de jeux
- Sensibiliser les citoyens à leur collaboration en ce qui a trait au signalement du vandalisme
- Assurer un éclairage suffisant
- Prendre les actions nécessaires pour réduire les risques de vandalisme

Orientation 8 : Protéger et mettre en valeur le cadre naturel et les paysages

- Adhérer à la *Charte des paysages du Bas-Saint-Laurent*
- Procéder à une *étude d'identification et de caractérisation des paysages*
- Élaborer une *Politique de l'arbre*
- Conserver les boisés d'intérêt lors de la planification de développements résidentiels
- Élaborer un *Programme de renouvellement des arbres*
- Remplacer les arbres morts présents dans les différents parcs
- Protéger la végétation des berges du fleuve Saint-Laurent et de la rivière Rimouski
    - En donnant accès au fleuve tout en protégeant la bande riveraine

Orientation 9 : Intégrer les préoccupations environnementales dans les aménagements

- Choisir des plantes adaptées aux conditions du site, favoriser la diversité d'arbres et favoriser des matériaux recyclés ou renouvelables seraient préférable.

Orientation 10 : Assurer la pérennisation et prévoir la bonification du réseau de sentiers

- Formaliser des ententes de droit de passage afin de permettre la pérennisation du réseau de sentiers
- Étudier l'acquisition de terrains complétant le réseau de parcs

Orientation 11 : Se donner les moyens pour financer les parcs

- Étudier d'autres possibilités pour financer les parcs

La pérennisation du réseau des sentiers du Littoral et de la rivière Rimouski est un enjeu majeur

Parc Beauséjour
Section de la rivière Rimouski (Nazareth)

Axes de développement des quatre parcs d'importance

Les quatre principaux parcs de Rimouski sont une richesse inestimable pour la qualité de vie des citoyens. Ces parcs permettent à Rimouski de se démarquer, en offrant un mode de vie actif et sain au cœur même d'un centre-ville dynamique.

Le développement du parc Beauséjour, du parc du Mont-Saint-Louis, du parc Lepage et du parc de la Gare doit toutefois être fait dans une logique similaire aux principes contenus dans le *Plan directeur des parcs et espaces verts*. Ainsi, la bonification de l'offre de services doit correspondre aux orientations données, tout en étant propre à chacun des parcs afin de répondre à leurs besoins respectifs, mais également en respectant les énoncés du Plan d'urbanisme de la Ville et des différents plans d'action liés au développement du territoire.

Photo : Ville de Rimouski - Sophie Jean

Parc Beauséjour (Saint-Robert)

Sentier du Littoral (Nazareth)

Photo : Yvan Couillard

Parc Lepage (Saint-Robert)

PARC BEAUSÉJOUR

Le parc Beauséjour est le plus grand parc de Rimouski. Avec ses 1 064 462 m^2, le parc Beauséjour représente 38 % de la superficie de l'ensemble des parcs de Rimouski et s'étend sur cinq districts différents. Non seulement il est situé géographiquement au centre de la ville, mais il est au cœur même de l'identité rimouskoise. C'est l'endroit où les citoyens de tout âge et de tout horizon viennent s'y détendre et s'y divertir dans un cadre naturel exceptionnel.

Le parc Beauséjour est le lieu par excellence pour les rassemblements d'envergure et pour les activités de plein air de Rimouski. Rassemblement et plein air ne sont pas seulement des forces dans l'état actuel du parc, mais sont aussi des atouts à maintenir et bonifier pour le développement du parc Beauséjour.

Maintenir et bonifier l'axe plein air du parc Beauséjour

- Étudier la faisabilité d'aménagement de liens piétons et cyclables pour multiplier les possibilités de promenade
- Collaborer avec le Groupe rimouskois pour les Infrastructures en Vélo de Montagne (GriVM) pour l'aménagement des pistes de vélo de montagne de qualité
- Collaborer avec le Club sportif populaire BSL à la réalisation de divers aménagements facilitant la pratique de la motoneige
- Mettre à niveau le bâtiment de service pour la pente de glisse
- Collaborer avec les Grimpeurs de l'Est afin d'assurer un site d'escalade de qualité
- Étudier la possibilité d'intégrer un lieu de baignade supervisé dans la rivière Rimouski
- Diversifier et améliorer l'accessibilité des jeux
    - En adaptant progressivement le parc Beauséjour afin qu'il devienne le parc exemplaire en accessibilité universelle à Rimouski.

Maintenir et bonifier l'axe rassemblement du parc Beauséjour

- Agrandir le pavillon d'accueil pour faciliter la tenue de spectacles et de rassemblements
- Repenser les aménagements paysagers autour du pavillon d'accueil
- Créer une scène permanente à l'agora du parc Beauséjour
- Installer un tableau électronique pour mettre en évidence les activités du parc Beauséjour

Parc Beauséjour (Saint-Robert)

PARC DU MONT-SAINT-LOUIS

Situé au centre du district Le Bic, le parc du Mont-Saint-Louis fait non seulement partie de l'histoire du village, mais est aussi un lieu de conservation de la faune et de la flore. Les Bicois, plus particulièrement Les Jardiniers du Mont-Saint-Louis, se sont investis pour la mise en valeur du site.

Par l'investissement personnel de ces nombreux bénévoles et de cet organisme, la communauté possède un fort lien d'appartenance avec le parc. Bien que le site soit principalement utilisé par les Bicois, certains touristes viennent aussi y faire un tour. La montée des escaliers et la vue offerte par le belvédère de la croix font partie du parcours touristique du Bic.

Le parc du Mont-Saint-Louis est ainsi un lieu de conservation (historique et naturelle) auquel la population a un fort lien d'appartenance. La mise en valeur et le développement du parc sont orientés selon ces deux axes.

Maintenir et bonifier l'axe appartenance du parc du Mont-Saint-Louis

- Maintenir l'actuelle collaboration avec Les Jardiniers du Mont-Saint-Louis pour l'aménagement du parc et du jardin communautaire
- Sécuriser les entrées au parc

Maintenir et bonifier l'axe conservation du parc du Mont-Saint-Louis

- Mettre en valeur le parcours original pour se rendre à la croix par les escaliers
- Procéder à des rectifications afin que les sentiers soient conformes aux normes de sécurité
- Mettre en valeur la grotte du Mont-Saint-Louis
- Pérenniser la qualité de la forêt par un travail d'aménagement forestier

Parc du Mont-Saint-Louis (Le Bic)

PARC LEPAGE

Situé au plein cœur de Rimouski, le parc Lepage est l'un des quatre parcs urbains de la ville. Moins connu que le parc Beauséjour, il demeure l'un des parcs d'importance de Rimouski et possède certaines qualités qui le distinguent des autres.

L'une de ses principales qualités est son caractère intimiste. L'aspect boisé du parc, la topographie et la présence d'un ruisseau contribuent à créer une ambiance propice à la contemplation et à la promenade. Par sa diversité, la forêt actuelle donne aussi l'occasion d'observer la nature sous différentes facettes : botanique, mycologie, ornithologie et même astronomie. Plusieurs associations viennent d'ailleurs dans le parc y faire l'interprétation de la nature.

La contemplation et l'interprétation sont deux forces actuelles du parc qui peuvent servir d'axe pour guider son développement. C'est aussi grâce à ces deux axes que seront résolues les nombreuses problématiques du parc.

Régler les obstacles à la mise en valeur du parc

- Assurer une visibilité pour l'enseigne du parc Lepage
- Pérenniser la qualité de la forêt par un travail d'aménagement forestier
- Régler la problématique de la qualité de l'eau du ruisseau
- Augmenter la perméabilité du parc en améliorant les liens piétons et cyclables avec le quartier
- Prendre les actions nécessaires pour réduire le vandalisme

Maintenir et bonifier l'axe contemplation du parc Lepage

- Concevoir un plan d'aménagement
- Mettre en place des aménagements de qualité qui utilisent de préférence des matériaux naturels
- Créer un parcours de contemplation accessible pour se rendre de l'entrée principale jusqu'au bassin
- Étudier le projet d'un parcours lumineux et/ou interactif animant le parc le soir

Maintenir et bonifier l'axe interprétation de la nature du parc Lepage

- Encourager et supporter les organismes utilisant le parc
- Construire un nouveau pavillon permettant les activités des organismes compatibles avec la vocation du parc
- Aménager les sentiers de manière à bonifier, diversifier et faire connaître les plantes indigènes
- Créer un jardin/espace d'interprétation à l'endroit de la fermette abandonnée

Parc Lepage (Saint-Robert)

PARC DE LA GARE

Le parc de la Gare est la place publique la plus utilisée de Rimouski. Son positionnement au centre de la ville, à proximité de la gare, de l'hôtel de ville et du cégep en fait un lieu privilégié de rencontres et d'échanges. Le parc possède un kiosque, du mobilier, un terrain de pétanque et des espaces verts.

Situé sur le parcours historique de la ville, le parc de la Gare est un lieu où touristes et citoyens peuvent se rencontrer et échanger. Le Marché public de Rimouski est d'ailleurs un moment privilégié afin de permettre cet échange dans un cadre festif entre les producteurs agricoles, les transformateurs et les consommateurs.

Vecteur du dynamisme au centre-ville, le parc de la Gare doit pouvoir continuer à assumer sa mission de rencontre et d'échange. Ainsi, le parc de la Gare doit miser sur ses atouts afin de continuer d'être un espace sympathique et d'accueillir les activités de rassemblement.

Mettre en valeur la place existante

- Bonifier la plantation afin de rendre l'espace plus chaleureux et intimiste
- Mettre en valeur les différents points d'entrée
- Mettre en valeur la place de rassemblement autour du kiosque

bonifier la place afin de favoriser les rassemblements et les échanges

- Construction de kiosques semi-permanents pour le Marché public
- Aménager un espace précis pour le Marché public et l'intégrer dans un aménagement paysager
- Donner un attrait hivernal au parc de la Gare

Parc de la Gare (Saint-Germain)

Développement projeté du parc de la Gare

CONCLUSION

Par son *Plan directeur des parcs et espaces verts*, la Ville de Rimouski se donne un outil de prise de décision complémentaire au *Plan d'urbanisme,* à la *Politique de la Famille et des ainées*, au *Plan de mobilité active*, et à la *Politique d'art public*. Par cet outil, la Ville se permet de rêver le Rimouski de demain et se donne les orientations pour y parvenir.

Dans le but de s'assurer que le plan directeur garde sa pertinence, un comité a été nommé pour en faire le suivi annuel. Par ce suivi, nous espérons que le plan directeur gardera une vision dynamique, qu'il s'adaptera à l'évolution de la Ville et qu'il puisse orienter les interventions pour les dix prochaines années.

REMERCIEMENTS

La Ville de Rimouski tient à remercier tous les citoyens et organismes ayant contribué à la réalisation du *Plan directeur des parcs et espaces verts* par leur présence lors des consultations publiques et par la transmission de mémoires, commentaires et suggestions.

Nous tenons à remercier tout particulièrement les membres de l'équipe de travail et du comité de pilotage pour leur généreuse participation.

ÉQUIPE DE TRAVAIL

Chargé de projet et rédaction :
Francis Lagacé, architecte paysagiste

Suivi du mandat :
Guy Dionne, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à la Ville de Rimouski

Denis Blanchette, responsable des sports, des équipements sportifs et du plein air à l;a Ville de Rimouski

Samuel Gendreau, régisseur à la Ville de Rimouski

Collaboration au projet :
Lucie Saint-Pierre, architecte paysagiste, AAPQ, PA LEED BD+C
Associée
Lemay+DAA

L'équipe des communications de la Ville de Rimouski

Comité de pilotage :
Conseil municipal :
Claire Dubé (conseillère du district de Saint-Robert)

Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire :
Guy Dionne (directeur)
Denis Blanchette (responsable des sports, des équipements sportifs et du plein air)
Samuel Gendreau (régisseur)
Karine Desrosiers (responsable à la vie communautaire)
Olivia Proulx-Brisson (agente de liaison, Saines habitudes de vie)

Service urbanisme, permis et inspection :
Anne Barrette (directrice)

Service génie et environnement :
Rémi Fiola (directeur)
Dany Morin (responsable de projets en architecture)
Philippe Chénard (technicien génie civil)

Service des travaux publics :
Patrick Caron (directeur)
Jean-François Durette (contremaître aux parcs)

Collaboration cartographique :
Gilbert Cassista, coordonnateur en géomatique à la Ville de Rimouski
Jean-Philippe Lauzon, stagiaire en géomatique à la Ville de Rimouski